

de leurs quatre faces et présentant le texte complet du *Houa yen king* 華嚴經¹; on croit que ce travail a été exécuté la seconde année t'ien pao (551), de la dynastie des Ts'i septentrionaux. Sous la même dynastie, entre 570 et 575, on a gravé en très gros caractères sur une paroi rocheuse du T'ai chan le texte du *Kin kang hing* 金剛經². Dans le temple de la montagne Fang-chan 房山, dans la province de Tche-li, on voit actuellement 145 dalles sur lesquelles se lit le texte de plusieurs sùtras gravés selon toute vraisemblance au septième siècle de notre ère; dans le même endroit 2.740 dalles sont empilées dans des chambres dans le roc; d'après une tradition digne de créance 4.260 autres dalles sont enfouies dans le sol³. Innombrables enfin sont, sur tout le territoire de la Chine, les colonnes octogonales appelées tch'ouang 幢 sur lesquelles on peut lire les sùtras contenant les dhâranis, ou prières magiques, les plus efficaces. Nous constatons ainsi qu'une des manières dont s'est manifesté le zèle des dévots bouddiques en Chine, a été, aussi bien à Long-men que dans d'autres endroits, de confier à la pierre le texte des livres saints afin de le rendre impérissable.

Considérons maintenant les inscriptions de Long-men qui sont de véritables dédicaces et tâchons de voir ce qu'elles peuvent nous apprendre. Tout d'abord, celles d'entre elles qui sont datées sont assez nombreuses pour nous permettre de délimiter les époques où le pèlerinage fut fréquenté⁴. Il suffit pour cela de dresser le tableau ci-dessous, dans lequel les nombres en caractères gras indiquent les années, tandis que les nombres écrits en chiffres ordinaires désignent les estampages afférents respectivement à ces années :

1. Cf. *KKL*, VI, 26 a.

2. Cf. mon livre *Le T'ai chan*, p. 82.

3. Cf. Vaudescal, *Les pierres gravées du Ché k'ing ch'ân et le Y'ân kiū sséu* (dans *Journal asiatique*, mars-avril 1914, pp. 375-459).

4. Il faut mettre hors cadre la petite dédicace de l'année 915 (estampage 274), qui est entièrement isolée et qui n'atteste qu'une initiative individuelle; quant à l'inscription de 1602 (estampage 100), elle nous donne une liste de souscripteurs, mais nous ignorons à quelle destination furent employées

les sommes, d'ailleurs minimes, qu'ils réunirent; à supposer, ce qui n'est pas certain, que le produit de cette collecte ait été employé à une œuvre pie, il était insuffisant pour payer les frais d'une statue de grande taille. Enfin les inscriptions de 950 (estampage 119), de 1026 (estampages 341 et 371), de 1113 (estampage 13) et de 1462 (estampage 67) n'ont rien de bouddique. On peut donc dire que le défilé de Long-men cessa d'être un foyer de dévotion dès le milieu du huitième siècle.